

Badminton Club de Tignieu  
3ème Tournoi Régional des Badiévaux – Séries R / D / P  
Samedi 18 et dimanche 19 mars 2017  
Double et mixte

## REGLEMENT PARTICULIER

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2016-2017 édictées par la FFBad et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Il est autorisé par la ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton, son numéro d'autorisation est le : numéro d'autorisation en cours.
2. Le tournoi est ouvert à tout joueur titulaire d'une licence compétition validée dans Poona à la date limite d'inscription. Il est accessible aux joueurs classés R, D et P dans la région Auvergne Rhône Alpes. Les joueurs appartenant aux catégories U13 (Benjamin), U11 (Poussin) et U9 (Minibad) ne sont pas autorisés à participer.
3. Le Juge-Arbitre principal est Mr Christophe TERPEND. Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
4. Les tableaux proposés sont : double homme, double dame le samedi 18 mars 2017 dans les catégories R4-R5, R6-D7, D8-D9, P10-P11 et P12-NC et mixte le dimanche 19 mars 2017, dans les catégories R4-R5, R6, D7, D8, D9, P10-P11 et P12-NC. Les tableaux seront constitués en poules de 3 ou 4 avec deux sortants. Les organisateurs se réservent le droit, en consultation avec le Juge-Arbitre, de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si le nombre de joueurs est insuffisant, de séparer un tableau en 2 en cas de joueurs trop nombreux, et de modifier des poules en cas d'absence de ceux qui les composent.
5. Le comité d'organisation fixe un nombre maximum d'inscrits à 108 équipes pour les doubles et à 84 équipes pour les mixtes. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
6. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 15€ par joueur pour 1 tableau et 18 € par joueur pour 2 tableaux. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuel ou via le club du joueur.
7. Le joueur devra indiquer son choix de série (D7/D8/D9...). Sans indication, il sera pris en compte par défaut le classement au CPPH à la date du tirage au sort.
8. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : BABOLAT 4
9. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage. En cas de litige, le juge arbitre pourra faire appel à des personnes volontaires pour arbitrer.

10. Tout joueur devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table d'accueil.
11. A l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
12. Le temps de préparation sur le terrain est limité à 3 minutes (tests de volants, mise en tenue, prise de contact avec le terrain).
13. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs concernés).
14. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit ou prolonger sur décision du juge arbitre avec l'accord des intéressés.
15. Tout joueur désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge-Arbitre tout en respectant l'article 13.
16. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ».
17. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match ainsi qu'aux entraîneurs qui les coachent. Le nombre de 2 entraîneurs maximum par demi-terrain devra être respecté. Les spectateurs sont priés d'utiliser la tribune à leur disposition.
18. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBad est souhaitée sur les terrains. C'est-à-dire une tenue de sport de raquette uniquement, les inscriptions dans le dos du prénom, surnom sont interdit. Les équipements paramédicaux doivent être dépourvus de toute publicité (conformément au guide du badminton GUI31C2-VS-Publicité-Tenues)
19. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 02 Mars 2017. Le tirage au sort sera réalisé le 05 Mars 2017 avec un CPPH à J-14.
20. Tout joueur forfait avant la compétition devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org) ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition. Le justificatif devra comprendre le nom et prénom du joueur, son numéro de licence, la date, le lieu et le nom du tournoi.
21. Avant le début de la compétition, en cas de forfait de votre partenaire, d'un(e) joueur(se) d'une paire, il doit spécifier si son(sa) partenaire prévue accepte d'être « au choix » ou s'il(elle) se retire du tableau. Sans précision apportée, le(la) joueur(se) sera considéré(e) comme « au choix ». De ce fait le club s'efforcera de remplacer le(la) joueur(se) forfait par les joueurs en liste d'attente.
22. Le Badminton Club de Tignieu décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.

23. Un ou plusieurs photographes sera présent dans le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la Direction du tournoi.
24. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

**Le juge arbitre : Christophe Terpend**